

**Inscription :** Toute inscription doit se faire par écrit (le bulletin d'inscription, bon de commande, validation de la proposition commerciale) et doit être adressée au plus tard trois semaines avant le début de la formation. La signature du bulletin d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales d'inscription.

L'inscription ne sera définitive qu'après paiement de 30% du prix de la formation auprès de GMJ PHOENIX. GMJ PHOENIX se réserve le droit de disposer librement des places tant que les frais d'inscription n'ont pas été entièrement réglés.

Nota : L'accès à certains stages fait l'objet de critère particulier (pré-requis)

**Date de la formation :** Les dates de chaque formation sont indiquées soit sur le planning formation diffusé par GMJ Phoenix, soit par accord entre un ou plusieurs demandeurs de formation et GMJ Phoenix.

Une confirmation de votre inscription sera adressée rappelant les dates et le lieu de la formation.

Selon la législation en vigueur, une Convention de formation est établie et dûment signée par les deux parties.

**Frais de formation :** Les frais de formation sont ceux indiqués sur le bulletin d'inscription ou sur l'offre spécifique de formation. Le tarif de formation comprend les frais pédagogiques ainsi que la documentation mise à la disposition des stagiaires. S'il y a lieu, les frais de restauration, de transport et d'hébergement seront facturés en sus des frais pédagogiques. La facturation comprend la perception de la TVA aux taux applicables dans les conditions réglementaires.

**Paiement :** Toute formation est payable par chèque ou virement bancaire, à la réception de la facture émise par GMJ PHOENIX. En cas de paiement par un OPCA, le bénéficiaire devra s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné. (Tout retard de paiement entraînera une pénalité calculée au taux de une fois et demie le taux légal sur les sommes restant dues. Par ailleurs, un forfait administratif de 80 euros HT. sera facturé pour tout changement de données concernant le paiement après la prestation).

**Report ou annulation :** GMJ PHOENIX se réserve le droit de reporter ou d'annuler toute formation en cas de circonstances indépendantes de sa volonté (notamment si l'effectif n'est pas suffisant) sans que la responsabilité de GMJ PHOENIX ne puisse être engagée. GMJ PHOENIX avisera l'entreprise et (ou) les stagiaires dans les plus brefs délais des changements intervenus.

En cas de report, GMJ PHOENIX proposera une nouvelle date de formation à l'entreprise et aux stagiaires qui pourront soit accepter, soit refuser le report de la formation.

En cas de refus de report ou d'annulation les sommes versées seront restituées.

En aucun cas GMJ PHOENIX ne sera tenu de verser une quelconque indemnité.

Toute annulation devra être notifiée par écrit / lettre recommandée au plus tard 10 jours avant le début du stage. A défaut de notification dans les délais impartis, 50% du prix seront dus à GMJ PHOENIX à titre de dédie.

L'intégralité des frais d'inscription sera du à GMJ PHOENIX si le stagiaire abandonne en cours de formation. Toute formation commencée est due en intégralité.

GMJ PHOENIX se réserve le droit de conserver/facturer tout ou partie des frais engagés en cas d'annulation d'une formation intra entreprise.

**Validation de la formation :** La preuve de la participation des stagiaires résultent de l'émargement de la feuille de présence. A l'issue de la formation, une attestation sera remise à chaque participant indiquant que ce dernier a suivi l'intégralité de la formation.

**Litige :** Tout litige qui ne serait être réglé à l'amiable, sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Créteil.

**Date - Cachet et signature**  
**Apposer la mention « Bon pour acceptation »**